



SECTION



BAS-RHIN

Section du Bas-Rhin
Direction Régionale des Finances Publiques

Téléphone : 03 88 56 55 60
fo.drifip67@dgifip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://fo-dgifip-sd.fr/067/>

1ère organisation syndicale dans le Bas-Rhin

Compte rendu du CSAL du 20 avril 2023

En réponse à la déclaration liminaire des élus FO DGFIP 67, le Président a indiqué qu'il ne commentait jamais les points à portée nationale et politique.

Il a ajouté qu'il n'avait reçu aucune directive quant à la neutralisation des instances, que la gestion des agendas était parfois très compliquée, que le mercredi était un jour de la semaine à part entière, mais qu'il veillerait à ce que les instances se tiennent à l'avenir un autre jour.

Approbation des PV des CTL des 17/10/22 et 28/10/22 :

La Stratégie a confirmé que le CSAL pouvait tout à fait valider les PV de l'ancienne instance (CTL), même si nous sommes toujours en attente du règlement intérieur. Seul FO les a validés.

Bilan de la gestion budgétaire 2022 de la DRFIP

La DGF 2022 initiale a connu une diminution de 8 % soit 533 K€ par rapport à la DGF 2021. Le budget départemental s'est élevé à 6 971 K€ en 2022 (-3,4%). Il a été abondé par d'autres programmes budgétaires : 723 - travaux validés par Préfecture - (206 K€), plan de résilience (126 K€) et plan de relance (1 345 K€).

L'exécution budgétaire a été fortement impactée par les travaux liés au NRP (576 K€). Les dépenses métier continuent de diminuer (affranchissement, consommation de papier, frais d'impression).

Investissements mis en avant par la Direction : réfection et équipement d'espaces repas, rénovation de blocs sanitaires, création d'espaces de convivialité, rénovation de bureaux, acquisition d'un véhicule électrique, relampage, réfection des toitures de la DRFIP et de Sélestat, réfection toiture et façades du 35 Vosges et Haguenau, mise aux normes incendie Direction, rénovation RDC Neudorf, opérations d'entretien lourd du chauffage des bâtiments République, Vosges, Neudorf, Haguenau et Sélestat.

Les dépenses relatives aux loyers restent le 1^{er} poste budgétaire mais ont une nouvelle fois diminué [*encore merci le NRP!*], pour atteindre 1 707 K€ contre 2 123 K€ en 2021 et 2 319 K€ en 2020.

Le 2^{ème} poste concerne Acquisition/entretien/travaux et le 3^{ème} l'affranchissement, qui baisse encore malgré la hausse tarifaire, grâce à la dématérialisation (factures éditées au Centre Editique et donc affranchissement supporté par le budget central (jusque quand?).

Qui s'étonnera de la baisse du coût des saches de 6 K€... ?

Les dépenses de services (nettoyage, déchets, surveillance) diminuent de 29 K€. Les coûts de nettoyage diminuent de 36 K€ suite à la suppression de sites [*toujours merci le NRP!*], mais aussi grâce au paiement, par le prestataire, des pénalités prévues au marché.

Les frais de déplacement augmentent fortement (+174 K€) en raison d'un retour des activités à la normale et des déplacements des CDL.

Focus particulier sur le Fonds CVT : d'un montant final 2022 de 159 717 €, il a été utilisé pour des activités de cohésion (37%), des ateliers vélos (3%), des fournitures (25%) et du mobilier (35%).

Pour une meilleure lisibilité, FO a demandé que le Fonds CVT soit présenté de manière isolée, tant en recettes qu'en dépenses. Même s'il ne représente pas une ligne budgétaire propre, c'est tout à fait possible a répondu le responsable de la DBLI.

En effet, la présentation actuelle noie ce fonds dans les dépenses « fournitures » pour 98 K€, ce qui explique en grande partie l'augmentation de ce poste.

Cela aurait également permis de mieux montrer que les dépenses du fonds CVT ont été légèrement supérieures aux recettes (de 3 K€). « Nous ne sommes pas à l'euro près », nous a-t-on répondu.

Nous avons également demandé ce que recouvraient les « autres dépenses », en hausse de 19 %, et qui représente près de 10 % du total des dépenses : On y retrouve principalement les taxes foncières, en forte hausse, et les subventions pour les Restaurants administratifs.

Présentation du Budget 2023 de la DRFIP

NB : la DGF (dotation globale de fonctionnement) est constituée d'une composante « locaux » et d'une composante « agents ». Depuis 2023, la refacturation des fluides est retranchée de cette composante.

Le montant de la composante « locaux », qui comprend les dépenses de loyers et charges locatives, le nettoyage, les transports de fonds et les impôts et taxes liés à l'immobilier, est de 2 121 102 € en 2023, soit une diminution de 491 276 € par rapport à 2022 après une baisse de 449 K€ (2022/2021). A noter une majoration de 4,2 % du montant des charges prises en compte.

Pour 2023, la composante « agents » (forfait agent multiplié par le nombre d'emplois autorisés, sur la base de 1 312 emplois au 01/01/22) s'établit à 2 380 €/agent (contre 2305 € en 2022).

Le montant total de cette composante « agents » pour 2023 est de 3 122 640 €, en légère hausse de 1,7 % (si on regarde les 2 exercices de la même manière, en imputant la refacturation des fluides, comme nous l'a présenté le responsable de la DBLI).

FO a rappelé qu'une augmentation de 1,7 % par agent restait très inférieure à celle de l'inflation en 2022 !

Orientations budgétaires 2023 : La DGF initiale de la DRFIP représente 5 244 K€, soit une diminution de 424 K€ (-7,49%) après une diminution 2022/2021 de 533 K€ (8,02%)...La direction y voit la seule « résultante d'une baisse des loyers et des charges liée à l'occupation des locaux »...*et les suppressions d'emplois... ???*

Au moins elle n'a pas mis en avant comme l'année dernière la densification des sites et l'amélioration des conditions de travail, 2 notions qui sont totalement antinomiques pour FO, comme nous leur avons signalé à l'époque !

Comme ces dernières années, la direction met en avant « son action pour l'amélioration des conditions de vie au travail des agents ». Après les avoir tellement malmenées et détériorées avec le NRP, les mesurette sont les bienvenues, certes, mais elles ne sont que des emplâtres sur jambes de bois elles ne s'attaquent ni ne remédient au mal profond.

Bilan du Plan d'actions au Centre de contact

Les constats ont été posés, les actions proposées en regard ont été réalisées selon la Direction.

Début 2022, un plan d'action local a été mis en place suite à la fin de la médiation nationale, celle-ci n'ayant pas apporté de solutions.

Il faut cependant rappeler que cette médiation s'était interrompue, à la demande de l'administration, d'avril à novembre inclus en raison des différentes campagnes...Donc on connaît l'origine de l'échec...

La demande des agents concernait surtout une plus grande souplesse au niveau des congés et une réorganisation du service. Une dernière réunion de bilan s'est tenue début 2023.

FO DGFIP 67 a salué la démarche, tout en indiquant que le temps a été long pour trouver une solution à la grande souffrance de ce service !

Un compte rendu de la dernière réunion de bilan a de plus été demandé, pour avoir des précisions sur le ressenti des agents.

Les élus FO sont intervenus pour indiquer qu'il s'agit du genre de pratique à mettre en place au SGC d'Erstein (mais pas seulement peut-être...). Par exemple, le point 1 relatif à la communication interne, car elle n'est jamais ou pratiquement jamais descendante, ce qui est source de crispation.

FO DGFIP 67 a demandé si la direction avait avancé sur une éventuelle médiation nationale, pour ce service, qui avait été demandée lors de la Formation spécialisée du CSAL.

Le Directeur a indiqué que dans le cas d'Erstein le format de la Médiation ne pouvait être retenu, toutes les parties n'y étant pas favorables.....

L'intervention se fera plutôt sous la forme d'un Espace de Dialogue (EDD), « plus intéressant » selon la Direction, dans la mesure où il proposera une expression libre des agents avant l'été, donnant lieu par la suite à un plan d'actions.

Cette solution nous laisse dubitatifs, sachant que le dialogue que nous demandons depuis 1 an et demi n'a jamais eu lieu...Mais laissons sa chance à l'EDD.

FO continuera donc de suivre ce dossier et attend très rapidement du concret !

[Expérimentation sur le suivi des dépenses sans ordonnancement \(DSO\)](#)

Elles correspondent pour l'essentiel aux opérations suivantes : remboursement aux agriculteurs de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et gaz naturel (TICGN), remboursement du malus au profit des familles nombreuses, remboursement amendes suite à stage "jeunes conducteurs", remboursement des timbres fiscaux et amendes non utilisés, remboursement des frais de contentieux liés à la fiscalité, remboursement d'indus sur redevances domaniales.

L'expérimentation proposée permet de centraliser à la DDFIP de la Marne, qui assure déjà la fonction de comptable, l'instruction des DSO, sauf le remboursement partiel des accises sur les produits énergétiques (TICPE/TICGN) acquis pour des travaux agricoles ou forestiers.

FO DGFIP 67 a posé 2 questions :

- Combien d'emplois seront concernés/transférés ? Aucun, a assuré le responsable de la DOE. Ce travail ne représentant qu'un 1/3 temps au maximum, cela n'aurait aucun sens.

- Quelle masse de travail représentera le scannage et le dépôt des dossiers dans un classeur digital ? Très faible. Le schéma retenu par la DRFIP 67 n'impactera que la DOE, les SIP et la DAJC ne seront pas impactés.

Cette expérimentation dont la convention a été signée l'année dernière avec une mise en place au 01/01/23 n'a seulement été soumise au vote des élus qu'au mois d'avril ! Problèmes calendaires et "loupés" nous a expliqué la Direction qui se félicite de cet arrangement. Accepter cette proposition s'intègre encore plus dans une logique de solidarité et cohérence avec la Région...

Pour nous, elle décharge certes quelques collègues dans le 67 mais il faut espérer que la Marne reçoive de la DG des emplois en plus correspondant à la charge de travail cumulée reçue des différents départements. Et, SURTOUT il n'y a pas d'emploi perdu pour le département.

Vote : FO et les autres OS se sont abstenues sauf Solidaires qui n'a pas pris part au vote.

[Création d'un centre de gestion financière \(CGF\)](#)

Le CGF constitue une nouvelle entité issue du rapprochement entre un CSP (centre de service partagé)

et un SFACT (Service facturier). Il est placé sous l'autorité du comptable et intervient par délégation de l'ordonnateur dès la création d'un engagement juridique jusqu'à la comptabilisation de la demande de paiement. Le comptable devient ainsi ordonnateur par délégation.

Le CGF sera créé le 01/06/23 à Strasbourg au sein de la DRFIP pour les actes relevant des services prescripteurs de l'ensemble des directions départementales interministérielles (DDI) de la région, puisque la DRFIP est déjà assignataire des dépenses du bloc 1 relatif à la préfecture.

De fait, la DDFiP de la Marne (DDI de l'ex-région Champagne-Ardenne) et la DDFIP de la Moselle (DDPP et DDETSPP de l'ex-région Lorraine) transféreront leurs assignations vers le CGF de Strasbourg et la DRFIP 67.

Le CGF à Strasbourg serait composé de 10 emplois (1 cadre A, 9 B et C) en provenance de la plateforme Chorus (CPCM), et de 2 voire 3 emplois en provenance du SFACT.

Le CGF sera localisé au RDC aile ouest du bâtiment République, bureaux 24 et 25, à côté du SFACT.

Questions FO :

- Le service dépense continuera-t-il à fonctionner en mode facturier avec l'absorption du CSP+SFACT par le CGF? La Direction assure que ce sera toujours le cas.

- Quid de la séparation ordonnateur/comptable ? Pour la Direction, elle n'est pas remise en cause.

- Cela va-t-il induire une spécialisation des tâches, un moindre intérêt pour les agents ? La Direction affirme que cela sera même plus intéressant. *Les promesses n'engagent que ceux qui y croient ...*

- Les effectifs sont-ils complets ? Oui, pour la Direction, mais elle attend les futurs agents transférés du Ministère de l'Agriculture... *Aussi, un léger doute est permis...*

Vote contre de FO DGFIP 67 car il s'agit d'une nouvelle restructuration d'ampleur, d'une nouvelle brèche dans la séparation ordonnateur/comptable, à laquelle FO DGFIP est très attachée, et le risque d'une spécialisation toujours accrue des agents.

Les autres OS ont aussi voté contre, sauf la CFDT qui s'est abstenue.

[Les thématiques de QUESTIONS DIVERSES soulevées par les élus FO](#)

- Réunions Chefs de pôles/agents à la Trésorerie de Bischwiller le 05/04 (un mercredi!) et au SIE de Haguenau le 13/04 (un jour de grève!), après leur fiche de signalement collective RPS :

Contrairement aux retours que nous avons pu avoir, la Direction affirme (et nous leur laissons leurs propos) avoir proposé des solutions concrètes :

- pour le SIE : priorisation des tâches, redéfinition de certains seuils, rénovation de certains process ...

Le Directeur a expliqué que cette période transitoire où les sous-effectifs se conjuguent avec l'attente du transfert de certaines missions à Forbach était effectivement compliquée, mais que l'Equipe de Renfort y serait prioritairement affectée .

Le chef de Pôle RH a avoué que ce SIE fonctionne actuellement avec les effectifs « anticipés » post-transfert vers Forbach. Conjugué aux vacances d'emploi, il est logique que cela soit difficile (*est-ce que c'est acceptable pour autant ?*), mais tout rentrera dans l'ordre en septembre (*la direction n'aurait-elle pas pu anticiper des solutions avant cela ?*).

- pour Bischwiller : des solutions ont également été envisagées : Le chef de Pôle « Métiers » a évoqué une possible simplification des procédures avec la CAF, la CPAM et l'ARS, une réunion avec un poste comptable du Haut-Rhin, permettant de confronter les expériences et les bonnes pratiques.

Il souhaite aussi relancer des Conventions de Service (CSCF ou EP) entre la Trésorerie et les ordonnateurs.

FO a signalé qu'une telle convention existait déjà avec le CH Haguenau (jusque janvier dernier), mais

que cela ne réglait pas grand-chose si on n'en tirait pas un bilan !

Concernant l'encadrement, un inspecteur est en surnombre. Il serait déplacé si on installait un Idiv adjoint.

Pas certain que les attentes des collègues de ces 2 services soient comblées avec ces propositions...

- Transfert de certaines missions des SIE vers l'Antenne de Forbach : Modalités, effectifs ?

Le transfert est bien prévu au 1^{er} septembre mais se fera progressivement. Les effectifs attendus sont de 15B, 7C, 2 A et 1 A+. Hors A, les effectifs sont à l'heure actuelle de 14/22, avec une bonne nouvelle, certains agents du SIE de Forbach préférant rester sur place plutôt que d'aller à St Avold.

- accueil - cavaliers avec les noms des agents

Pour cette question déjà évoquée par FO à la FS du CSAL, le Directeur rappelle que, depuis la loi de 2019, les contribuables doivent pouvoir nous identifier. Il ne peut pas nous inviter à ne pas respecter la loi ! Mais il ajoute cependant qu'il ne viendra pas pour autant vérifier et que, cavalier ou pas, ce sera à chacun son appréciation...

- Cellule DFT de la DOE :

FO a souhaité alerter sur les grandes difficultés de cette cellule avec l'absence conjuguée de son responsable (parti en détachement), de celle de sa supérieure directe, du départ prochain de 2 agents sur 4, suite à des réussites de concours), de l'absence prolongée d'un 3ème agent (pilier de la cellule) et qui souhaite fortement changer d'affectation.

Restera donc 1 agent historique, qui devra former les arrivants et épuiser les stocks de demandes d'ouverture de comptes, de contrats CB, les demandes liées aux voyages scolaires...sans compter les arrêtés mensuels (en instance).

La Direction a-t-elle conscience que ce service est en grande difficulté depuis longtemps ? Alors que son activité (liée à un volume de comptes gérés en forte hausse) s'accroît et va encore s'accroître avec l'ouverture prochaine de nombreux comptes bancaires de régies SPL, notamment liée à l'activité libérale des HUS ?

Comment y remédier ?

Le Chef de Pôle affirme que le PIROE et la DOE sont parfaitement conscients de ce problème : Selon lui, il n'y a pas de sous-calibrage de la cellule rapporté à l'activité. Le responsable de la cellule va être remplacé, 1 contrôleur vient déjà d'arriver, d'autres arriveront en septembre, ce qui devrait régler naturellement le problème (*et le temps de formation???*). Il conviendra également de voir avec la DSPL pour lisser les demandes d'ouverture dans le temps.

Autres questions diverses

.Situation difficile de la Trésorerie Amendes : 2 remèdes : le déport des appels téléphoniques vers un Centre de contact des Vosges et...le recours à l'Equipe de Renfort (décidément très prisée !!!)

.Brigade contre le fraude : sera présentée au futur CSAL, prévu le 19/06/2023.

Les élus FO interviennent, si vous nous le demandez, quand vous nous faites remonter des problèmes ! Continuez et amplifiez ! **Nous les porterons pour vous !**

Vos élus à ce CSAL: Marina FUNCK, Corine BOURHIS, Xavier RZEPKA, Frank KAUFFEISEN.